



Département : HAUTE-SAVOIE

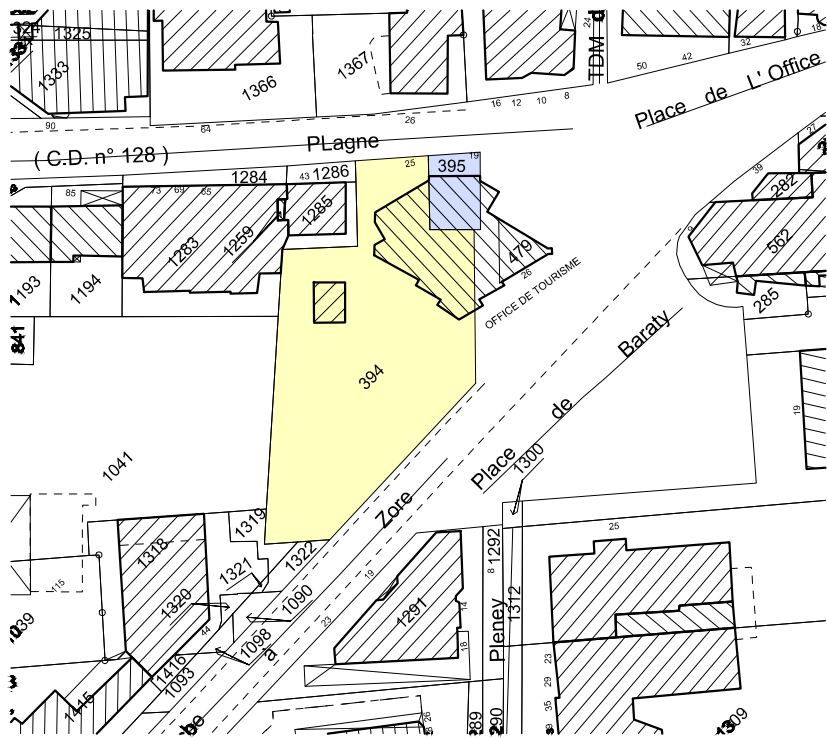
Commune : MORZINE

Lieu-dit : " Place du Baraty "

RÉGULARISATION DE LA ROUTE DE LA PLAGNE
ET DE LA PROPRIÉTÉ DE L'INDIVISION BERGER

PLAN FONCIER DE DIVISION (SOUS-SOL)

Propriété de la Commune de Morzine					Propriété de M. Marc BERGER (PI) et Mme Martine JULLIAND née BERGER (PI)				
N°	AS	394	pour	1476 ca.	N°	AS	395	pour	101 ca.



Indices	Date	Observations	Par
A	07/07/2026	Plan initial	DP

V2025-02

Correspondance: contact@canel-geometre.com

REPRODUCTION INTERDITE

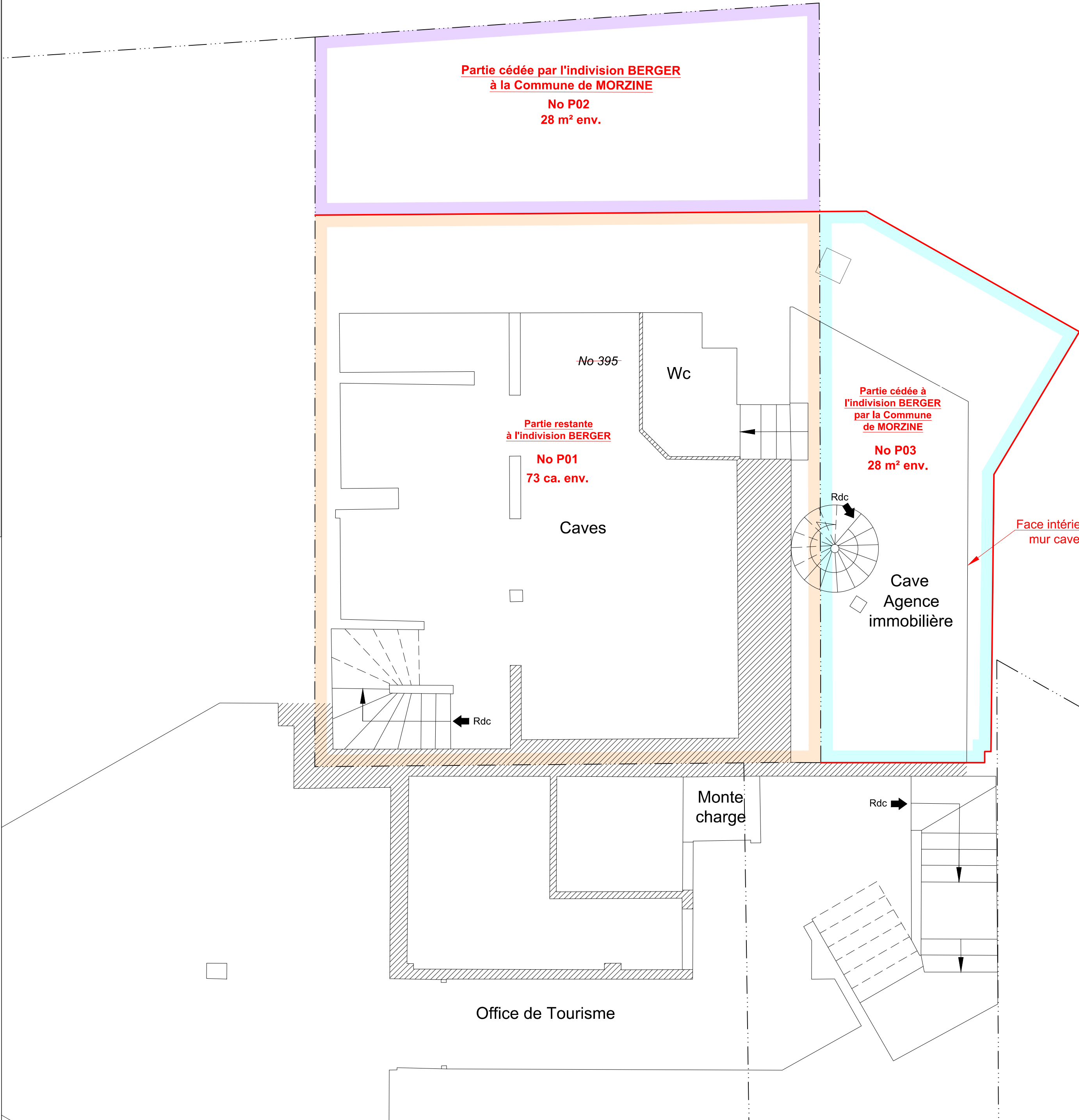
PLAN REGULIER DU TERRAIN

Section AS

Echelle 1/ 50ème

Le présent plan de division et de servitude(s) devra faire l'objet d'un acte authentique publié pour devenir opposable

Route de la Plagne



LÉGENDE

--- APPLICATION GRAPHIQUE DU PLAN CADASTRAL
--- LIMITE DIVISOIRE

Nota:

Les servitudes pouvant exister devront faire l'objet d'une consultation particulière
Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) effectuées conformément à la législation en vigueur

Les réseaux enterrés dessinés sur le plan ont été levés en tranchée fermée ou interprétés suivant les plans et indications fournis par le demandeur ou l'entreprise, hormis ceux qui sont complètement décrits et portant la mention " relevés en tranchée ouverte ".

Il est possible que des réseaux non répertoriés dans les DT/DICT et non portés à notre connaissance soient présents dans l'emprise des parcelles détachées. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'impact sur la faisabilité du projet ou des dommages portant atteinte, en totalité ou partiellement, aux ouvrages répertoriés en cas de construction ou de travaux.

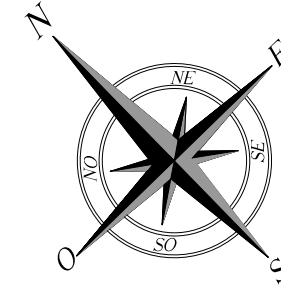
Nous vous conseillons de lever le doute par une détection par géoradar, éventuellement complétée par des sondages par une aspiratrice.

Planimétrie rattachée au système RGF 93 projection CC46

Seuls les exemplaires des documents et plans portant le tampon original du Géomètre-Expert engagent sa responsabilité

DL 25842 - Edité le 07/07/2026 par Philippe DELEUZE (25842.DWG)

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le 06/08/2026
ID : 074-217401918-20260730-D_2026_07_39-DE



No 479



Dossier N° : 25842

Yann TOURNANT Géomètre-Expert



Département : HAUTE-SAVOIE

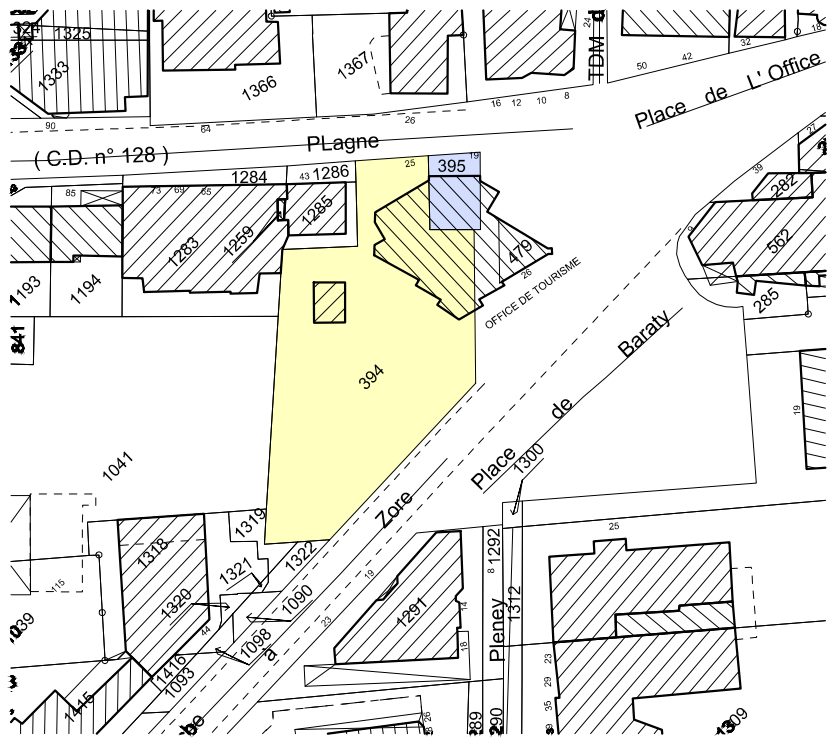
Commune : MORZINE

Lieu-dit : " Place du Baraty "

RÉGULARISATION DE LA ROUTE DE LA PLAGNE
ET DE LA PROPRIÉTÉ DE L'INDIVISION BERGER

PLAN FONCIER DE DIVISION (REZ-DE-CHAUSSÉE)

Propriété de la Commune de Morzine					Propriété de M. Marc BERGER (PI) et Mme Martine JULLIAND née BERGER (PI)				
N°	AS	394	pour	1476 ca.	N°	AS	395	pour	101 ca.



Indices	Date	Observations	Par
A	07/07/2026	Plan initial	DP

74500	EVIAN LES BAINS	T 04 50 75 00 77	74110	MORZINE	T 04 50 79 07 51
74200	THONON LES BAINS	T 04 50 71 27 27	74160	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	T 04 50 49 02 04
74890	BONS EN CHABLAIS	T 04 50 36 39 04	74380	BONNE	T 04 80 95 76 31
74490	SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY	T 04 50 35 82 74	74270	FRANGY	T 04 50 32 26 12
74340	SAMOËNS	T 04 50 34 46 81	01280	PREVESSIN-MOENS	T 04 50 40 40 88

Correspondances: contact@canel-geometre.com

REPRODUCTION INTERDITE

SERVITUDES A CRÉER

Servitude de passage en surface pour les piétons
pour l'accès à l'office de tourisme :

S1 Fonds servant : No P03(partie acquise par l'indivision BERGER)
Fonds dominant : Nos 394 et 479 (propriété de la Commune de MORZINE)

Servitude de passage en surface pour les piétons
pour l'accès à la propriété de l'indivision BERGER :

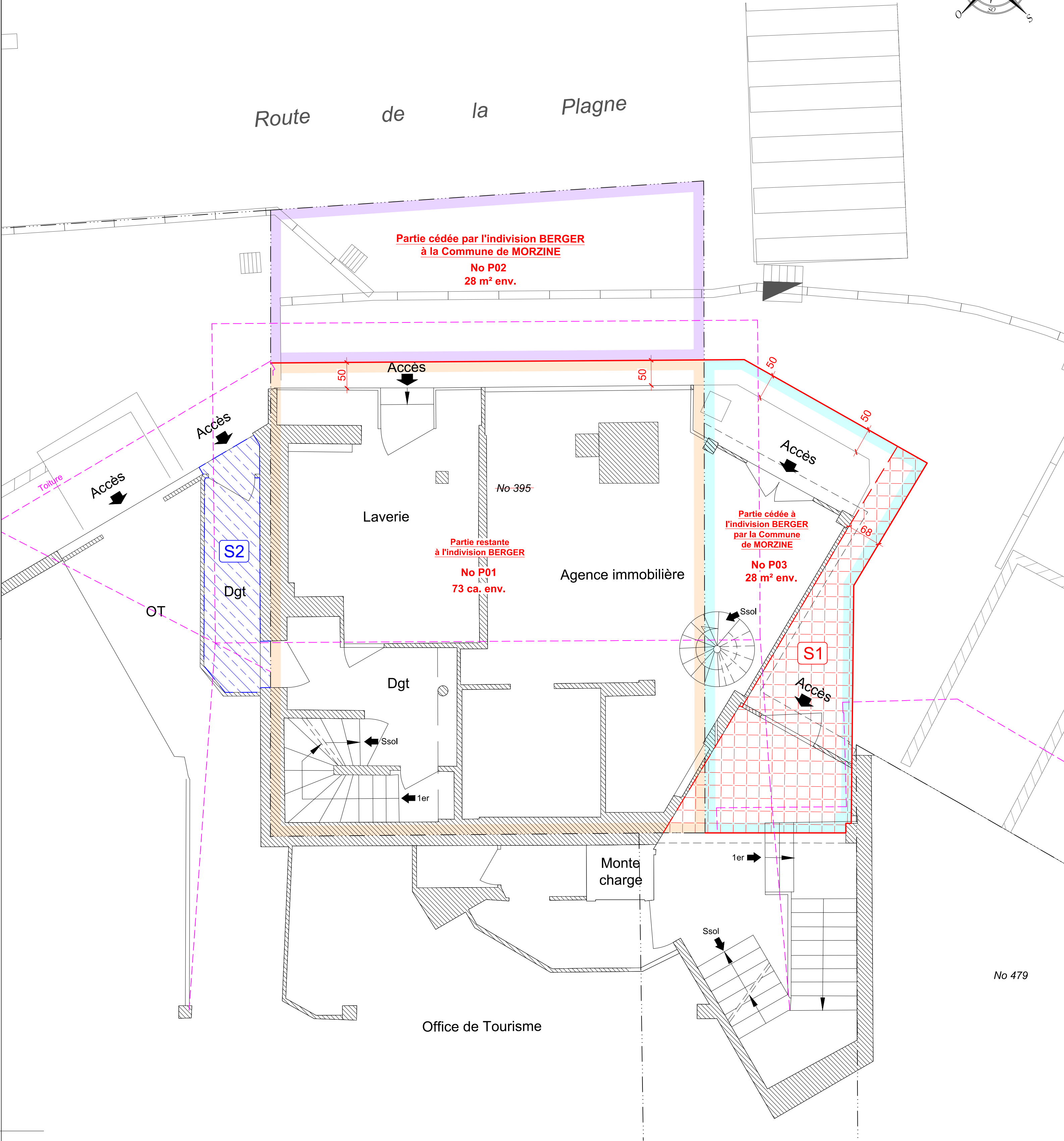
S2 Fonds servant : No 394 (propriété de la Commune de MORZINE)
Fonds dominant : No P01 (partie restante à l'indivision BERGER)
No P03 (partie aqisue par l'indivision BERGER)

PLAN REGULIER DU TERRAIN

Section AS

Echelle 1/ 50ème

Le présent plan de division et de servitude(s) devra faire
l'objet d'un acte authentique publié pour devenir opposable



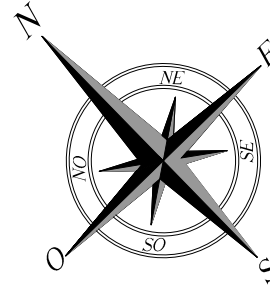
LÉGENDE

--- APPLICATION GRAPHIQUE DU PLAN CADASTRAL
--- LIMITE DIVISOIRE
--- EMPRISES DES DÉBORD DES TOITURES

Nota:
Les servitudes pouvant exister devront faire l'objet d'une consultation particulière
Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) effectuées conformément à la législation en vigueur
Les réseaux enterrés dessinés sur le plan ont été levés en tranchée fermée ou interprétés suivant les plans et indications fournis par le demandeur ou l'entreprise, hormis ceux qui sont complètement décrits et portant la mention " relevés en tranchée ouverte ".
Il est possible que des réseaux non répertoriés dans les DT/DICT et non portés à notre connaissance soient présents dans l'emprise des parcelles détachées. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'impact sur la faisabilité du projet ou des dommages portant atteinte, en totalité ou partiellement, aux ouvrages répertoriés en cas de construction ou de travaux.
Nous vous conseillons de lever le doute par une détection par géoradar, éventuellement complétée par des sondages par une aspiratrice.

Planimétrie rattachée au système RGF 93 projection CC46
Seuls les exemplaires des documents et plans portant le tampon original du
Géomètre-Expert engagent sa responsabilité
DL 25842 - Edité le 07/07/2026 par Philippe DELEUZE (25842.DWG)

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le 06/08/2026
ID : 074-217401918-20260730-D_2026_07_39-DE



No 479



Dossier N° : 25842

Yann TOURNANT Géomètre-Expert



Département : HAUTE-SAVOIE

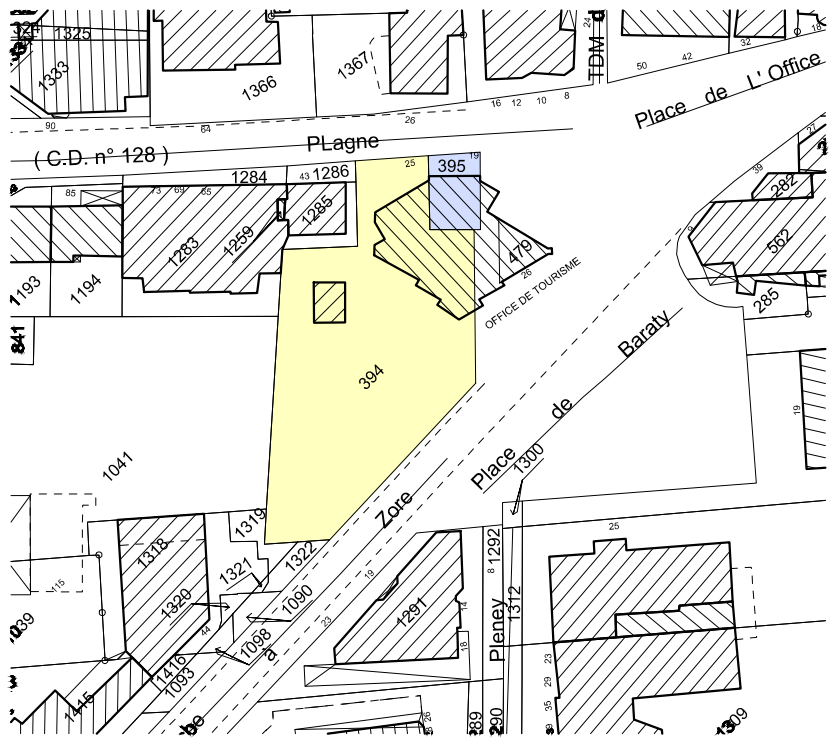
Commune : MORZINE

Lieu-dit : " Place du Baraty "

RÉGULARISATION DE LA ROUTE DE LA PLAGNE
ET DE LA PROPRIÉTÉ DE L'INDIVISION BERGER

PLAN FONCIER DE DIVISION (1er ÉTAGE)

Propriété de la Commune de Morzine					Propriété de M. Marc BERGER (PI) et Mme Martine JULLIAND née BERGER (PI)				
N°	AS	394	pour	1476 ca.	N°	AS	395	pour	101 ca.



Indices	Date	Observations	Par
A	07/07/2026	Plan initial	DP

V2025-02

Correspondance: contact@canel-geometre.com

REPRODUCTION INTERDITE

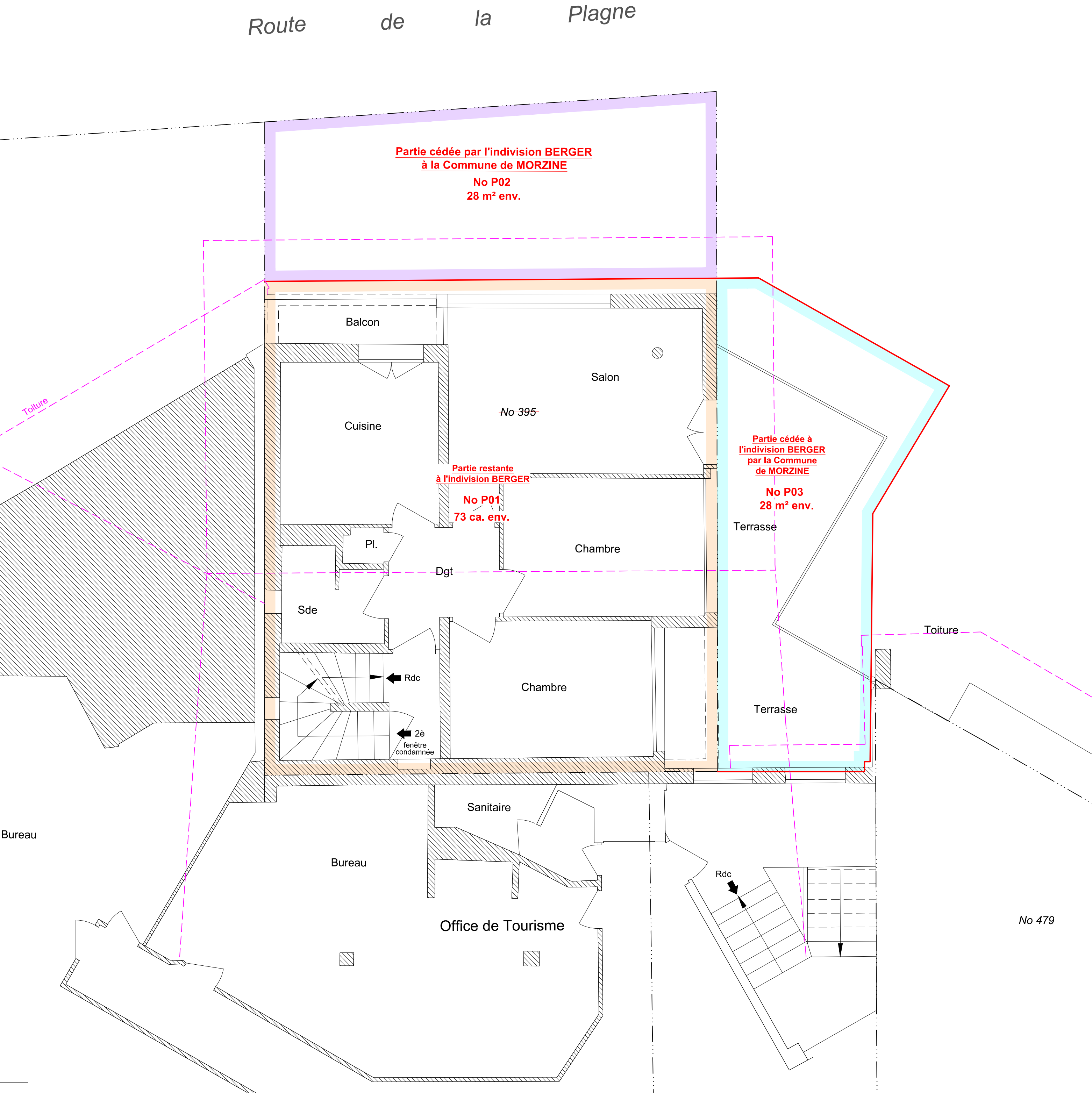
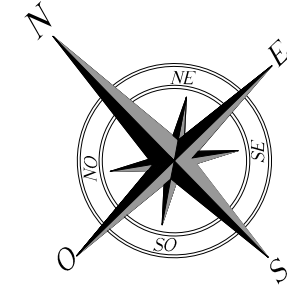
PLAN REGULIER DU TERRAIN

Section AS

Echelle 1/ 50ème

Le présent plan de division et de servitude(s) devra faire l'objet d'un acte authentique publié pour devenir opposable

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le 06/08/2026
ID : 074-217401918-20260730-D_2026_07_39-DE



LÉGENDE

- APPLICATION GRAPHIQUE DU PLAN CADASTRAL
- LIMITE DIVISOIRE
- EMPRISES DES DÉBORD DES TOITURES

Nota:

Les servitudes pouvant exister devront faire l'objet d'une consultation particulière
Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) effectuées conformément à la législation en vigueur

Les réseaux enterrés dessinés sur le plan ont été levés en tranchée fermée ou interprétés suivant les plans et indications fournis par le demandeur ou l'entreprise, hormis ceux qui sont complètement décrits et portant la mention " relevés en tranchée ouverte ".
Il est possible que des réseaux non répertoriés dans les DT/DICT et non portés à notre connaissance soient présents dans l'emprise des parcelles détachées. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'impact sur la faisabilité du projet ou des dommages portant atteinte, en totalité ou partiellement, aux ouvrages répertoriés en cas de construction ou de travaux.
Nous vous conseillons de lever le doute par une détection par géoradar, éventuellement complétée par des sondages par une aspiratrice.

Planimétrie rattachée au système RGF 93 projection CC46

Seuls les exemplaires des documents et plans portant le tampon original du Géomètre-Expert engagent sa responsabilité

DL 25842 - Edité le 07/07/2026 par Philippe DELEUZE (25842.DWG)



Dossier N° : 25842

Yann TOURNANT Géomètre-Expert



Département : HAUTE-SAVOIE

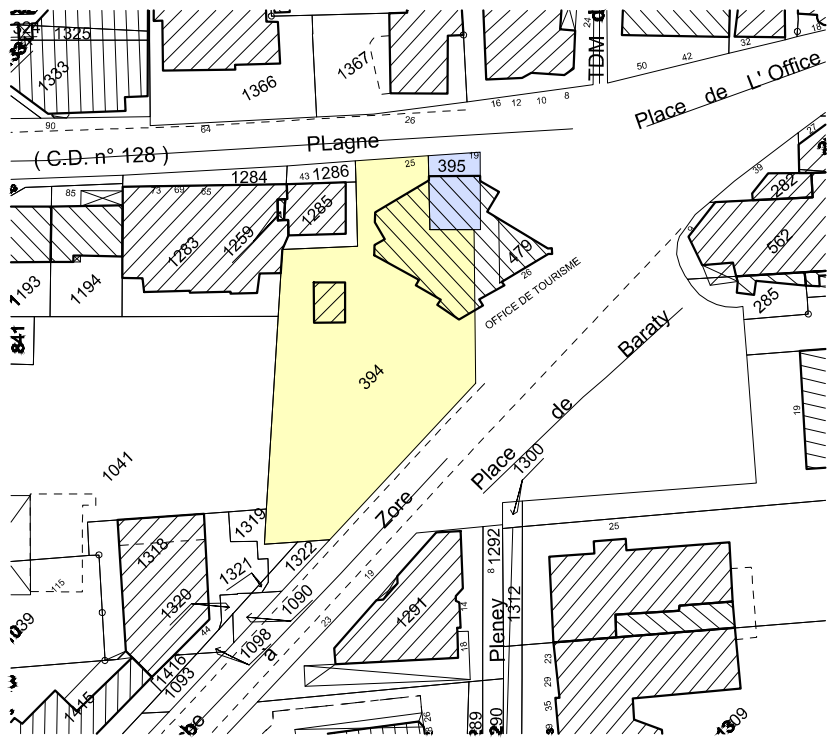
Commune : MORZINE

Lieu-dit : " Place du Baraty "

RÉGULARISATION DE LA ROUTE DE LA PLAGNE
ET DE LA PROPRIÉTÉ DE L'INDIVISION BERGER

PLAN FONCIER DE DIVISION (2ème ÉTAGE)

Propriété de la Commune de Morzine					Propriété de M. Marc BERGER (PI) et Mme Martine JULLIAND née BERGER (PI)				
N°	AS	394	pour	1476 ca.	N°	AS	395	pour	101 ca.



Indices	Date	Observations	Par
A	07/07/2026	Plan initial	DP

74500	EVIAN LES BAINS	T 04 50 75 00 77	74110	MORZINE	T 04 50 79 07 51
74200	THONON LES BAINS	T 04 50 71 27 27	74160	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	T 04 50 49 02 04
74890	BONS EN CHABLAIS	T 04 50 36 39 04	74380	BONNE	T 04 80 95 76 31
74490	SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY	T 04 50 35 82 74	74270	FRANGY	T 04 50 32 26 12
74340	SAMOËNS	T 04 50 34 46 81	01280	PREVESSIN-MOENS	T 04 50 40 40 88

Correspondance: contact@canel-geometre.com

REPRODUCTION INTERDITE

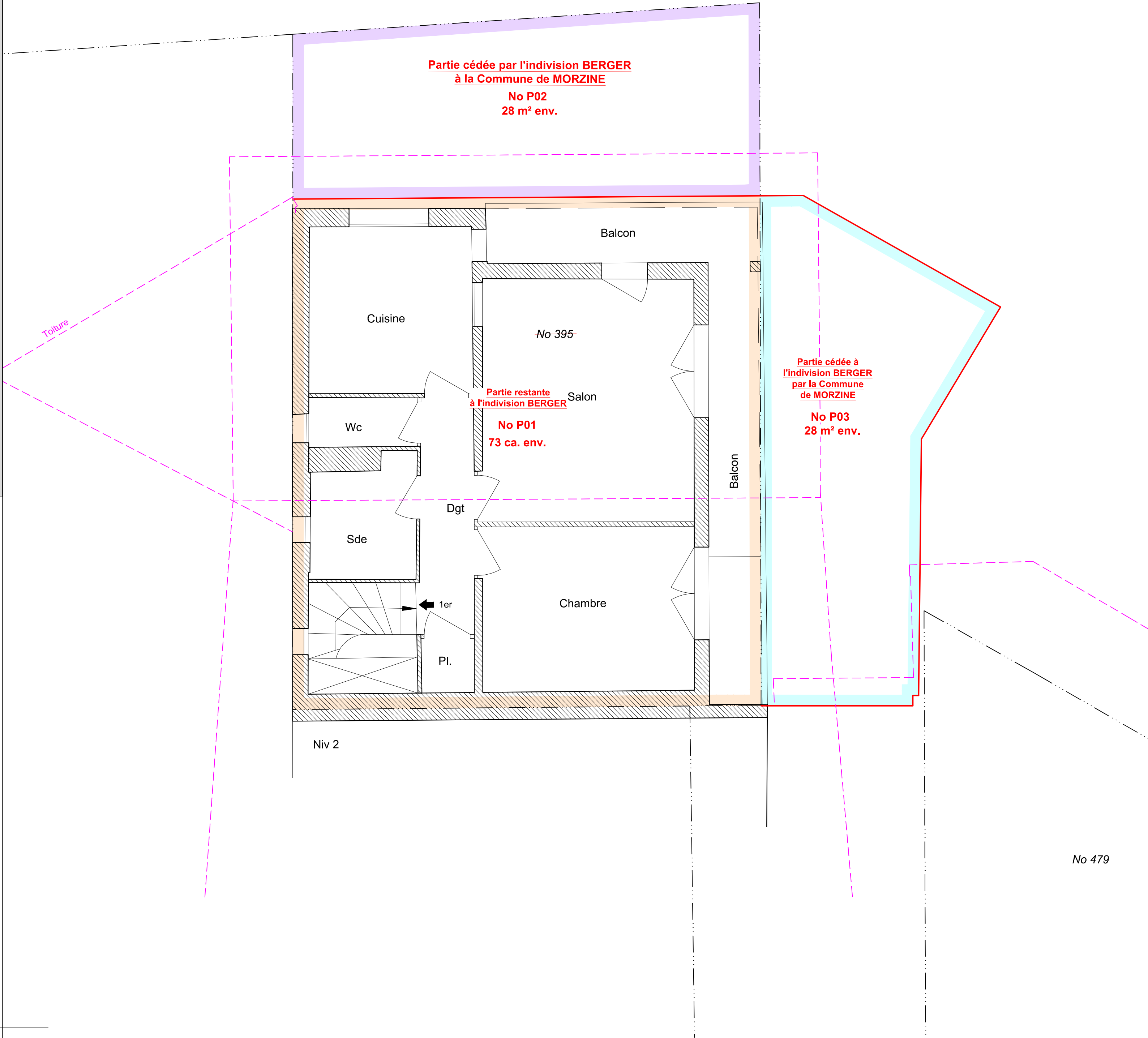
PLAN REGULIER DU TERRAIN

Section AS

Echelle 1/ 50ème

Le présent plan de division et de servitude(s) devra faire l'objet d'un acte authentique publié pour devenir opposable

Route de la Plagne



No 479

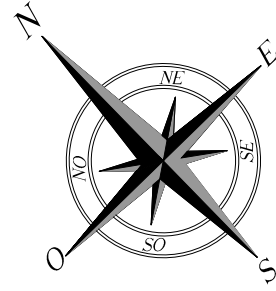
LÉGENDE

- APPLICATION GRAPHIQUE DU PLAN CADASTRAL
- LIMITE DIVISOIRE
- EMPRISES DES DÉBORD DES TOITURES

Nota:
Les servitudes pouvant exister devront faire l'objet d'une consultation particulière
Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) effectuées conformément à la législation en vigueur
Les réseaux enterrés dessinés sur le plan ont été levés en tranchée fermée ou interprétés suivant les plans et indications fournis par le demandeur ou l'entreprise, hormis ceux qui sont complètement décrits et portant la mention " relevés en tranchée ouverte ".
Il est possible que des réseaux non répertoriés dans les DT/DICT et non portés à notre connaissance soient présents dans l'emprise des parcelles détachées. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'impact sur la faisabilité du projet ou des dommages portant atteinte, en totalité ou partiellement, aux ouvrages répertoriés en cas de construction ou de travaux.
Nous vous conseillons de lever le doute par une détection par géoradar, éventuellement complétée par des sondages par une aspiratrice.

Planimétrie rattachée au système RGF 93 projection CC46
Seuls les exemplaires des documents et plans portant le tampon original du Géomètre-Expert engagent sa responsabilité
DL 25842 - Edité le 07/07/2026 par Philippe DELEUZE (25842.DWG)

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le 06/08/2026
ID : 074-217401918-20260730-D_2026_07_39-DE



Dossier N° : 25842

Yann TOURNANT Géomètre-Expert



Département : HAUTE-SAVOIE

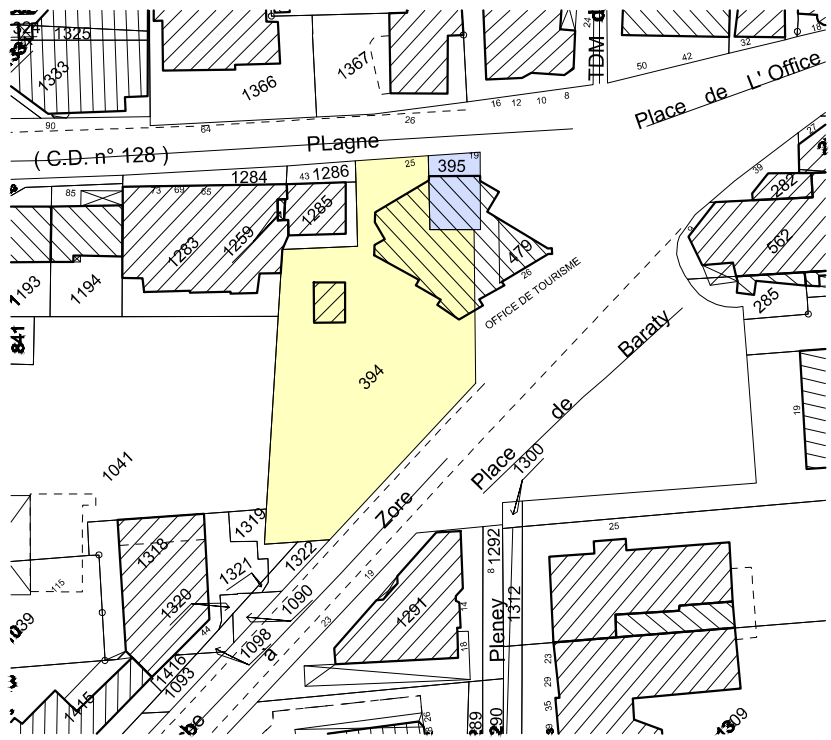
Commune : MORZINE

Lieu-dit : " Place du Baraty "

RÉGULARISATION DE LA ROUTE DE LA PLAGNE
ET DE LA PROPRIÉTÉ DE L'INDIVISION BERGER

PLAN FONCIER DE DIVISION (3ème ÉTAGE)

Propriété de la Commune de Morzine					Propriété de M. Marc BERGER (PI) et Mme Martine JULLIAND née BERGER (PI)				
N°	AS	394	pour	1476 ca.	N°	AS	395	pour	101 ca.



Indices	Date	Observations	Par
A	07/07/2026	Plan initial	DP

74500	EVIAN LES BAINS	T 04 50 75 00 77	74110	MORZINE	T 04 50 79 07 51
74200	THONON LES BAINS	T 04 50 71 27 27	74160	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	T 04 50 49 02 04
74890	BONS EN CHABLAIS	T 04 50 36 39 04	74380	BONNE	T 04 80 95 76 31
74490	SAINT-JEOIRE EN FAUCIGNY	T 04 50 35 82 74	74270	FRANGY	T 04 50 32 26 12
74340	SAMOËNS	T 04 50 34 46 81	01280	PREVESSIN-MOENS	T 04 50 40 40 88

Correspondance: contact@canel-geometre.com

REPRODUCTION INTERDITE

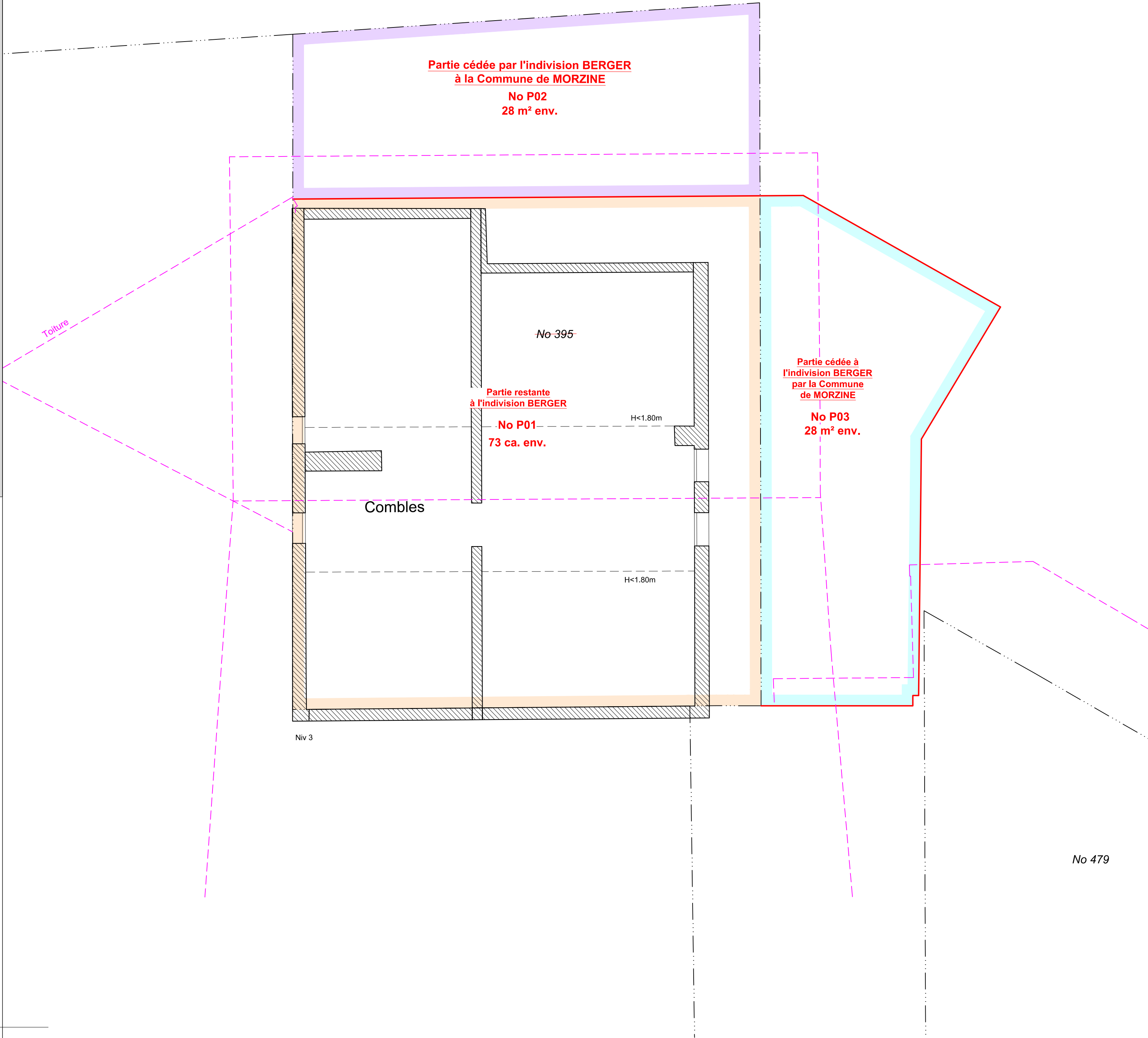
PLAN REGULIER DU TERRAIN

Section AS

Echelle 1/ 50ème

Le présent plan de division et de servitude(s) devra faire l'objet d'un acte authentique publié pour devenir opposable

Route de la Plagne



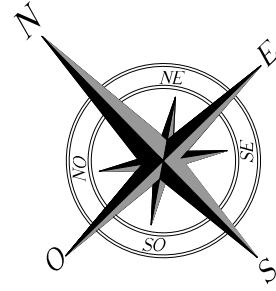
LÉGENDE

- APPLICATION GRAPHIQUE DU PLAN CADASTRAL
- LIMITE DIVISOIRE
- EMPRISES DES DÉBORD DES TOITURES

Nota:
Les servitudes pouvant exister devront faire l'objet d'une consultation particulière
Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) effectuées conformément à la législation en vigueur
Les réseaux enterrés dessinés sur le plan ont été levés en tranchée fermée ou interprétés suivant les plans et indications fournis par le demandeur ou l'entreprise, hormis ceux qui sont complètement décrits et portant la mention " relevés en tranchée ouverte ".
Il est possible que des réseaux non répertoriés dans les DT/DICT et non portés à notre connaissance soient présents dans l'emprise des parcelles détachées. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'impact sur la faisabilité du projet ou des dommages portant atteinte, en totalité ou partiellement, aux ouvrages répertoriés en cas de construction ou de travaux.
Nous vous conseillons de lever le doute par une détection par géoradar, éventuellement complétée par des sondages par une aspiratrice.

Planimétrie rattachée au système RGF 93 projection CC46
Seuls les exemplaires des documents et plans portant le tampon original du Géomètre-Expert engagent sa responsabilité
DL 25842 - Edité le 07/07/2026 par Philippe DELEUZE (25842.DWG)

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le 06/08/2026
ID : 074-217401918-20260730-D_2026_07_39-DE



No 479

